



Lettre ouverte aux premiers ministres canadiens

Nos millions d'aidants non rémunérés méritent des crédits d'impôt

Les aidants familiaux sont les héros méconnus de notre système de soins de santé. Au moment où vous vous apprêtez à délibérer au cours du Conseil de la fédération qui se tient le mois prochain, j'aimerais saisir cette occasion pour réfléchir sur les contributions des aidantes et des aidants à notre société.

Chaque jour, des millions de Canadiens choisissent de mettre en veilleuse leurs besoins et de prodiguer, sans autre rémunération, des soins à domicile et en milieu communautaire à un parent, l'époux ou l'épouse, un enfant, un membre de la parenté ou un ami. Ces choix ont souvent des impacts profonds non seulement sur la santé financière et physique de ces personnes, mais également sur l'économie. La recherche indique que 44 % des aidants supportent des frais de prise en charge (un quart d'entre eux dépensent plus de 300 \$ par mois).

On estime à 25 milliards \$ la valeur économique des soins non rémunérés assurés par les proches aidants. Cette question est appelée à assumer une plus grande importance dans les années à venir, par suite du vieillissement de la population du Canada et d'une espérance de vie plus élevée pour les personnes atteintes d'invalidité ou de maladies chroniques. À mesure que la demande de soins s'accroît et que le nombre de fournisseurs de soins diminue, que peuvent faire les gouvernements pour soutenir cette précieuse ressource pour notre société?

Actuellement, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux accordent un certain soutien – sous forme directe et indirecte – à des catégories d'aidants. Toutefois, il y a lieu de faire beaucoup plus pour conforter leur santé financière. Une façon d'atteindre cet objectif serait d'étendre les crédits d'impôt à l'avantage des Canadiennes et des Canadiens. **VON exhorte, par conséquent, les gouvernements provinciaux et territoriaux à rendre remboursable le crédit d'impôt pour aidant naturel** (comme l'ont fait le Québec et le Manitoba) en élargissant ainsi le soutien aux aidantes et aux aidants à revenu modeste.

Un crédit d'impôt remboursable signifierait que tous les aidants (indépendamment de leur revenu) seraient admissibles au crédit. À l'heure actuelle, les personnes se situant dans la tranche de revenu inférieure (celles dont on peut dire qu'elles nécessitent le plus cet argent) ne peuvent bénéficier de crédits d'impôt.

Ce choix politique compte des précédents au Canada qui a déjà établi un crédit d'impôt pour enfants, la prestation pour enfants handicapés et un crédit

pour TPS remboursables. Le Manitoba a introduit un crédit d'impôt pour les soignants primaires remboursable en 2009 et le Québec un crédit d'impôt remboursable en 2008. L'année dernière, la Nouvelle-Écosse a annoncé une autre option, sous forme d'indemnité de soignant versée directement aux aidants qui fournissent des soins à des membres de la famille et des amis. Les répercussions fiscales sont relativement simples et destinées à procurer un certain répit pour les dépenses occasionnées par l'assistance fournie.

L'aide informelle n'est pas simplement un enjeu sur le plan de la santé et de la vigueur sociale, mais également d'ordre économique. Ces changements suggérés pour des crédits d'impôt d'aidant naturel ont aussi des répercussions sur la politique sociale car ils appuient le principe d'équité, démontrent la valeur de la sollicitude à l'égard d'autrui et de l'intervention communautaire, tout en reconnaissant la valeur économique de la contribution des aidantes et des aidants.

Le fait est que les proches aidants demandent le soutien du gouvernement – susceptible d'être apporté par l'entremise de programmes d'aide au revenu et donc d'aide sociale ou par la sollicitation excessive du système de soins de santé se traduisant par des tensions et l'épuisement des intervenants du réseau. Il pourrait cependant se réaliser par l'application de mesures moins coûteuses et une réponse plus appropriée – des politiques stratégiques visant à renforcer la capacité, l'engagement citoyen et l'apport productif de nos aidantes et aidants.

Dre Judith Shamian
Présidente et chef de la direction
VON Canada

Le 21 juillet 2010